



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE**

## **CAPPEI**

### **RAPPORT DE JURY ACADEMIQUE**

#### **Session 2023-2024**

Le présent rapport a été élaboré à l'aide des contributions des membres du jury.

Il s'articule autour des points suivants : la présentation des statistiques et résultats liés à la session 2023-2024, le rappel des modalités de l'examen et des critères d'évaluation, les conseils des membres du jury pour une préparation aux différentes épreuves de certification.

## 1- Statistiques et résultats

Candidats inscrits :

Département		54	55	57	88	Total
CAPPEI épreuve 1	1 <sup>er</sup> D	0	0	0	0	0
	2 <sup>nd</sup> D	0	0	0	0	0
CAPPEI épreuves 1, 2, 3	1 <sup>er</sup> D	28	6	33	13	80
	2 <sup>nd</sup> D	8	1	6	1	16
	<b>Total</b>	36	7	39	14	96
CAPPEI VAEP	1 <sup>er</sup> D	10	2	13	8	33
	2 <sup>nd</sup> D	1	0	2	1	4
	<b>Total</b>	11	2	15	9	37

Candidats présents :

Département		54	55	57	88	Total
CAPPEI épreuve 1	1 <sup>er</sup> D	0	0	0	0	0
	2 <sup>nd</sup> D	0	0	0	0	0
CAPPEI épreuves 1, 2, 3	1 <sup>er</sup> D	17	6	34	10	67
	2 <sup>nd</sup> D	2	1	6	1	10
	<b>Total</b>	19	7	40	11	77
CAPPEI VAEP	1 <sup>er</sup> D	8	2	11	5	26
	2 <sup>nd</sup> D	1	0	1	1	3
	<b>Total</b>	9	2	12	6	29

**Candidats admis :**

Département		54	55	57	88	Total
CAPPEI épreuve 1	1 <sup>er</sup> D	0	0	0	0	0
	2 <sup>nd</sup> D	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Taux de réussite</b>						
CAPPEI épreuves 1, 2, 3	1 <sup>er</sup> D	11	4	17	8	40
	2 <sup>nd</sup> D	1	1	2	1	5
	<b>Total</b>	12	5	19	9	45
<b>Taux de réussite</b>	58%					
CAPPEI VAEP	1 <sup>er</sup> D	5	1	4	2	12
	2 <sup>nd</sup> D	1	0	1	1	3
	<b>Total</b>	6	1	5	3	15
<b>Taux de réussite</b>	<b>Total</b>	52%				

**Enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

<b>Contexte professionnel</b>
ULIS
RASED
SEGPA/EREA
ESMS
ERSEH
MILIEU PENITENTIAIRE

**Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré**

<b>PLC</b>	
<b>Discipline</b>	
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	MATHEMATIQUES

BIOTECHNOLOGIE	ECO GESTION OPT COMPTABILITE ET GESTION
TECHNOLOGIE	LETTRES MODERNE
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	LETTRES CLASSIQUES

PLP	
<b>Discipline</b>	
CUISINE	
LETTRES	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	
GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE	

### Moyennes des notes des candidats inscrits aux épreuves 1, 2 et 3 :

Répartition des notes	Moyenne
Epreuve 1	11.50
Epreuve 2	12.12
Epreuve 3	12.54
Epreuves 1, 2, 3 (Moyenne des 3 notes)	12.05

## 2- Modalités de l'examen par VAEP

### Rappel des références réglementaires

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Circulaire du 12-02-2021

L'entretien avec le jury est mené à partir du dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle (livret 2). Le jury est composé de trois personnes :

- Un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou un inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional chargé d'une mission pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Un inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'enseignement du premier degré ou un inspecteur d'academie-inspecteur pédagogique régional de discipline ou un inspecteur de l'éducation nationale de l'enseignement général ou de l'enseignement technique ou un directeur académique des services de l'éducation nationale ou son adjoint ;

- Un enseignant spécialisé du parcours de formation, prévu à l'article 1er de l'arrêté du 10 février 2017 susvisé, suivi par le candidat.

Lors de l'entretien, le candidat témoignera de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de sa capacité à prendre en compte les besoins des élèves dans sa pratique professionnelle et son rôle de personne-ressource.

### **Attendus du livret 2 :**

L'objectif de ce dossier est de mettre en valeur des connaissances, des aptitudes et des compétences qui ont été développées au fil de l'expérience professionnelle, sociale et personnelle du candidat. Les activités présentées doivent mettre en exergue les compétences acquises en lien avec le référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé (annexe I).

Le jury appréhendera la réalité des activités, leur champ d'intervention, les initiatives prises par le candidat, les difficultés rencontrées et les leviers utilisés pour les dépasser, leur dimension inclusive.

Le candidat doit présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités seront détaillées en suivant un plan logique et cohérent.

### **Observations du jury concernant les dossiers :**

- Les dossiers décrivent des expériences diverses d'inclusion. Toutefois, l'impact de celles-ci sur les progrès des élèves est rarement objectivé ou même abordé.
- Bien que les dossiers reflètent des parcours professionnels souvent riches, ils tendent à se limiter à des descriptions au lieu d'offrir une réflexion critique sur le développement professionnel.
- Les compétences développées en lien avec le référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé n'apparaissent pas toujours clairement.
- L'intégration des technologies et des ressources variées est parfois valorisée, mais elle n'est pas systématiquement liée à l'amélioration des apprentissages et à la capacité de répondre aux besoins divers des élèves.

### **Conseils du jury :**

- Inclure une évaluation systématique des actions, des projets, mettant en lumière les résultats, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de ces expériences.
- Dépasser la description de l'action pour engager une réflexion critique et analytique sur les pratiques pédagogiques et leur impact sur la réussite des élèves. Illustrer comment ces réflexions ont guidé le développement professionnel.
- S'assurer que le dossier démontre clairement les compétences acquises, en les référant précisément au référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé.
- Mettre en avant l'utilisation des technologies et des ressources diverses, en expliquant comment elles facilitent l'apprentissage et répondent aux besoins variés des élèves.
- Illustrer davantage le parcours professionnel à travers les activités mentionnées.

### **Attendus de la présentation :**

Le jury attend du candidat :

- Une posture réflexive qui permet une analyse des actions présentées dans le livret
- L'illustration d'activités complémentaires qui attestent de compétences d'enseignants spécialisés (CF. référentiels) installées.

- Une capacité à analyser les besoins des élèves
- Une explicitation de la mise en place des adaptations au regard du profil des élèves

### **Conseil du jury concernant la présentation orale**

- Clarifier l'objectif principal de la présentation. Quelle « plus-value » de l'oral par rapport à ce qui figure déjà dans le dossier ? Quels sont les messages principaux que la commission doit retenir ?
- Structurer la présentation : introduire, développer et conclure en résumant les idées principales.
- Si des supports visuels sont utilisés (PowerPoint, Prezi, etc.), ils doivent s'inscrire en complémentarité avec le propos.
- Témoigner de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, de sa capacité à prendre en compte les besoins des élèves dans sa pratique professionnelle et son rôle de personne-ressource.

### **Attendus des échanges avec le jury :**

Le candidat doit avoir le sens du dialogue et de la controverse. Il doit faire preuve d'une connaissance fine des grandes politiques inclusives (exemples : Cap école inclusive, le fonctionnement des PIAL ou encore le LPI). Il doit faire preuve de loyauté envers l'institution.

Le candidat doit attester que son expérience dans le domaine de l'école Inclusive lui permet de répondre aux besoins des élèves à besoins mais aussi d'exercer un rôle de personne ressource auprès de ses collègues.

Le candidat doit expliciter son rôle au sein d'un système « école » qui prend en compte l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale mais aussi les familles et les partenaires extérieurs.

Pour les candidats qui travaillent au sein du secteur médico-social, en milieu sanitaire ou pénitentiaire, il convient de préciser son rôle au sein d'un collectif d'acteurs qui agissent en complémentarité.

Le candidat doit maîtriser les grands concepts :

- Ecole Inclusive
- Inclusion / intégration
- Co-enseignement
- Accessibilité universelle

### **Observations concernant l'entretien avec le jury :**

- Certains candidats ont rencontré des difficultés à définir des concepts fondamentaux. Il est essentiel de maîtriser le vocabulaire professionnel ainsi que les concepts théoriques.
- Une connaissance actualisée et approfondie du système éducatif est essentielle. Certains candidats ont montré des lacunes dans ce domaine, soulignant l'importance de se tenir informé des évolutions récentes.
- La capacité à argumenter de manière autonome a été identifiée comme un axe d'amélioration pour certains candidats. Il est essentiel de structurer ses réponses sans s'appuyer exclusivement sur les relances du jury. Ce dernier cherche également à

évaluer si le candidat possède les outils et les arguments nécessaires pour favoriser l'inclusion au sein d'une équipe éducative, tout en respectant le cadre réglementaire imposé.

- La définition des critères d'évaluation des progrès des élèves et une réflexion analytique sur l'efficacité des pratiques pédagogiques font parfois défaut.

### **Conseils du jury pour l'entretien :**

- Témoigner d'une maîtrise des concepts clés et d'un langage professionnel. Le référentiel de l'enseignant spécialisé s'inscrit dans la complémentarité de celui des métiers du professorat et de l'éducation. En conséquence, il est aussi attendu du candidat de solides connaissances dans les domaines didactiques et pédagogiques.
- Effectuer une veille professionnelle pour se tenir informé des nouvelles pratiques pédagogiques et des débats actuels dans le domaine de l'éducation.
- Se préparer pour formuler des réponses construites de manière autonome sans dépendre des relances du jury.
- Engager une réflexion sur l'évaluation des actions présentées dans le dossier. Il est important de se préparer à discuter des critères permettant d'évaluer les progrès des élèves, l'efficacité des interventions, et la manière dont ces résultats sont objectivés.
- Dans les réponses au jury, convoquer des connaissances théoriques pour justifier les choix didactiques et / ou pédagogiques.

## **3- Modalités de l'examen pour le CAPPEI 3 épreuves**

### **Rappel des références réglementaires**

- Décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée -Circulaire du 12-02-2021

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive comporte 3 épreuves consécutives.

**Epreuve 1 : une séance pédagogique avec un groupe d'élèves d'une durée de 45 minutes, suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission.**

La séance pédagogique permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences pédagogiques spécifiques du candidat. L'entretien permet au candidat d'expliquer, dans son contexte d'exercice, le choix de ses démarches pour répondre aux besoins des élèves. Le candidat doit être capable d'analyser sa pratique par référence aux aspects théoriques et institutionnels, notamment de l'éducation inclusive.

Les compétences du référentiel mises en jeu sont les suivantes :

**L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive :**

- En contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif.

- En concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement.
- En concevant avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives.
- En œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- En s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires.
- En coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

**Epreuve 2 : un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle. La présentation de ce dossier n'excède pas 15 minutes. Elle est suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes.**

Ce dossier de 25 pages maximum est communiqué aux membres de la commission au plus tard 15 jours avant la date fixée pour l'épreuve. Il comprend :

- une sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- un texte rédigé par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action.

Lors de sa présentation, le candidat s'appuie sur ce dossier pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre. Plus que le nombre de documents, c'est la pertinence du choix et l'intérêt du document au regard de l'expérience d'enseignement analysée qui seront évalués.

Les documents (extraits de textes législatifs et réglementaires, circulaires, références théoriques, documents de travail personnels, éléments de connaissance de l'environnement permettant de situer son action dans le contexte d'exercice, etc.) devront être ordonnés, structurés et témoigner d'une analyse.

Les compétences du référentiel mises en jeu sont les suivantes :

**L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire :**

- En assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissages.
- En contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle.
- En se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés.
- En définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;
- En adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation.
- En élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

**Epreuve 3 : la présentation pendant 10 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de**

**sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 20 minutes avec la commission.**

**La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.**

Les compétences du référentiel mises en jeu sont les suivantes :

**L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses :**

- En s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive.
- En répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers.
- En mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions.
- En connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive.
- En construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation.
- En concevant et en mettant en œuvre des modalités de co-intervention.
- En construisant et en animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive.
- En prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

#### **4- Attendus de chaque épreuve :**

##### **Epreuve 1 :**

Pour cette épreuve, le jury attend du candidat qu'il démontre des compétences professionnelles solides et qu'il sache formuler des objectifs d'apprentissage en tenant compte à la fois des besoins et des ressources de ses élèves, tout en respectant les exigences institutionnelles.

Une attention particulière est portée aux adaptations et/ou compensations mises en place pour atteindre les objectifs fixés.

Le candidat doit être capable de justifier pédagogiquement et/ou didactiquement les réponses apportées aux besoins des élèves.

La capacité à définir des indicateurs pertinents pour évaluer les productions des élèves est également appréciée.

Le jury valorise l'utilisation d'outils professionnels permettant de clarifier et structurer la séance observée

##### **Epreuve 2 :**

Pour cette épreuve, le candidat s'appuie sur un dossier afin de démontrer sa capacité à identifier les problématiques ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, illustrées par des documents organisés de manière cohérente.

Le jury portera une attention particulière au degré d'appropriation du travail présenté (dossier et communication orale), ainsi qu'à la capacité du candidat à articuler théorie et pratique pour justifier le choix des documents et enrichir sa réflexion.

La présentation de 15 minutes constitue une opportunité pour le candidat de faire preuve de recul critique et de réflexion approfondie sur sa pratique professionnelle.

### **Epreuve 3 :**

Dans cette épreuve, le jury attend du candidat qu'il démontre sa capacité à assumer le rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive, à partir d'une action concrète qu'il a menée.

L'appréciation portera notamment sur les conditions de mise en œuvre, le suivi des actions et l'évaluation réalisés auprès des membres de la communauté éducative.

Le candidat devra avoir soigneusement préparé les supports utilisés pour présenter son action à la commission.

Il pourra également être interrogé sur sa maîtrise des différentes modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, au-delà de l'action spécifiquement présentée

### **Les critères d'évaluation :**

Outre la maîtrise des compétences du référentiel des métiers du professorat, lors des entretiens des 3 épreuves, les membres de la commission attendent du candidat :

- La maîtrise des compétences professionnelles de l'enseignant spécialisé (BOEN N° 7 du 16 février 2017).
- La maîtrise des cadres théoriques mobilisés durant la séance et lors des entretiens (cf. Référentiel de formation en fonction des modules suivis).
- La maîtrise des cadres institutionnels.
- La capacité à comprendre et porter les enjeux de l'éducation inclusive.
- Au regard de l'éthique professionnelle, la perception des problèmes de confidentialité et de discrétion : secret partagé entre professionnels, partage d'information avec l'ensemble des collaborateurs, avec l'accord explicite des usagers.
- La connaissance fine du contexte d'exercice (établissement scolaire, établissement ou service médico-social ou sanitaire, pôle ressource, politique nationale en matière de handicap dans l'éducation nationale et son éventuelle déclinaison au niveau départemental, académique voire de la région académique) ;
- Une certaine polyvalence concernant les réponses aux besoins particuliers des élèves ;
- La capacité à collaborer avec l'ensemble des partenaires internes et externes à l'éducation nationale : les familles, l'équipe pédagogique, l'équipe médico-sociale, etc.

### **D'une manière générale, le jury est également sensible à la capacité du candidat :**

- À adopter un propos plus analytique que descriptif.
- À s'exprimer de façon claire, précise avec un vocabulaire adapté.
- À convaincre en répondant de manière argumentée.
- À répondre aux sollicitations du jury et à s'appuyer sur le questionnement pour approfondir son analyse.
- À faire preuve d'une culture professionnelle solide sachant conjuguer théorie et pratique.

## **5- Eléments d'analyse**

Les notes proches de la moyenne obtenues à l'épreuve 1 reflètent une maîtrise générale des compétences du référentiel des métiers du professorat (arrêté du 1er juillet 2013, BOEN n° 30 du 25 juillet 2013). Ces résultats témoignent également d'un développement progressif des compétences attendues pour la certification, tout en intégrant progressivement l'expertise de l'enseignant spécialisé.

Les notes très basses à l'épreuve 1 révèlent souvent une incompréhension des attentes, notamment une difficulté à identifier les besoins des élèves et à y répondre par des adaptations appropriées.

Concernant l'épreuve 2, les notes inférieures à 10 témoignent généralement d'un sujet mal défini, insuffisamment ciblé, ainsi que d'une compilation de documents sans lien ni cohérence, rendant inefficace le traitement des problématiques professionnelles soulevées. La présentation orale n'apporte pas de plus-value par rapport au dossier (pas de prise de recul, d'analyse ou de projections), mais est une simple redite du contenu du dossier. L'entretien avec le jury ne permet pas au candidat de montrer sa maîtrise du sujet ou d'évoluer dans son approche du thème abordé dans son écrit.

Pour l'épreuve 3, les ajournements indiquent une incapacité à incarner le rôle de personne ressource. Les résultats montrent des écarts marqués, avec des prestations soit excellentes, soit révélant une méconnaissance des attentes, en particulier concernant la posture de personne ressource. Les sujets trop centrés sur un contexte d'exercice spécifique, sans recul suffisant sur les besoins éducatifs particuliers de manière plus large, sont souvent en cause. À l'inverse, un sujet bien ciblé conduit généralement à une prestation de grande qualité.

Il est déconseillé aux candidats de se contenter de lire des extraits réglementaires ou législatifs, de réciter leur présentation, ou de se limiter à des articles de presse ou à des textes relatifs au Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

De plus, l'épreuve ne doit pas servir de tribune pour un plaidoyer sur certains aspects de l'École inclusive.

Les candidats débutants gagneraient à approfondir leur compréhension du système scolaire, tant dans le premier que dans le second degré, ainsi que les différences entre les environnements de scolarisation ordinaires et spécialisés.

## **6- Se préparer aux épreuves de certification du CAPPEI**

Voici quelques conseils pratiques pour aborder les épreuves de certification et réussir votre prestation. Il revient naturellement à chaque candidat d'adapter sa préparation en fonction de ses besoins spécifiques et de son contexte professionnel.

En amont, dès l'inscription, les candidats sont invités à consulter très régulièrement le site académique PARTAGE, leur messagerie afin de ne laisser passer aucune information : dates d'ouverture et de fermeture du serveur d'inscription, téléchargement du dossier d'inscription, par exemple.

Un espace d'informations, partagé et sécurisé, est accessible aux candidats inscrits. Il leur revient de s'y référer régulièrement. Ils peuvent également solliciter la DEC1 du rectorat ou les IEN Ecole Inclusive en cas de besoin.

## Epreuve 1 :

### **Durant la séance pratique, les membres de la commission orientent leur observation sur les 3 axes suivants**

- Les outils professionnels rendant compte de la réflexion pédagogique et didactique :
  - o Relative à la mission d'enseignement auprès du groupe d'élèves, dans le cadre d'un partenariat actif ;
  - o Relative au suivi de chacun des élèves et à l'analyse de leurs différents besoins éducatifs particuliers.
- Les gestes professionnels dans leur ensemble dont ceux relevant du champ de l'enseignement spécialisé avec une attention particulière portée à la posture du candidat.
- Le travail de collaboration (co-intervention, co-enseignement avec un autre enseignant impliqué dans la séance ou AESH ou autre professionnel en établissement médicosocial, etc.).

Il est essentiel que le candidat présente une situation d'apprentissage permettant au jury d'évaluer les compétences acquises, plutôt que de se limiter à une simple exposition d'activités où les compétences déjà développées et celles à atteindre ne sont pas clairement identifiables

#### Exemples de questions à considérer :

- *Les démarches proposées reflètent-elles le niveau d'expertise requis pour répondre aux besoins spécifiques des élèves ?*
- *Les besoins des élèves sont-ils clairement identifiés ? Le candidat a-t-il exploré des moyens pour y répondre afin de favoriser des apprentissages significatifs ?*
- *Existe-t-il une adéquation entre les difficultés identifiées et les aides apportées ?*
- *Quels référents théoriques sont mobilisés ? Justifient-ils les choix pédagogiques ? Le candidat est-il en mesure d'intégrer les avancées de la recherche et les actualités liées à l'École Inclusive ?*
- *Quelle est la place de la séance observée dans le projet personnalisé de l'élève ou dans son projet d'aide ?*
- *Quel est le niveau de maîtrise du concept d'inclusion et quelles illustrations concrètes peuvent être fournies ?*

Pour répondre à ces questions, les membres de la commission examineront les documents fournis par le candidat, tels que :

- Le cahier-journal, le cahier de texte, etc.
- Les fiches de préparation des séquences et des séances, incluant des éléments révélant une posture réflexive.
- Le projet de fonctionnement du groupe, du dispositif, ou du RASED, ainsi que les outils spécifiques à la pratique professionnelle du candidat (par exemple, les demandes d'aide).
- Tout document écrit attestant de la coordination et des collaborations avec l'ensemble des partenaires.
- Les projets pédagogiques individuels et d'autres outils (projets personnalisés, projets d'aide, document de mise en œuvre du PPS, etc.).

### **Les membres des commissions porteront une attention particulière à :**

- L'articulation des projets individuels et leur mise en œuvre à partir du LPI (application du PPS, lien entre PIA/PPS ou PPA/PPS dans le domaine médico-social).
- La définition des objectifs et des attentes par période.
- Le suivi des scolarisations en classe ordinaire (ULIS, unité d'enseignement externalisée, scolarité partagée, regroupement RASED, etc.).
- Les écrits professionnels démontrant la collaboration avec d'autres professionnels, notamment en ce qui concerne la définition de leur rôle et de leurs actions. Pour les AESH, cela inclut une analyse de la nature du travail confié ainsi que le degré de guidage, d'accompagnement, d'explicitation et de régulation exercé par le candidat.
- Les conditions mises en place pour favoriser les apprentissages des élèves.
- Le temps de travail effectif des élèves.
- Le niveau de différenciation et la capacité à individualiser les enseignements si nécessaire.
- La capacité à créer et/ou à s'approprier des outils de compensation.
- L'espace accordé à l'expression des élèves dans le cadre des apprentissages.
- L'attitude du professeur envers les élèves : neutralité, fermeté bienveillante et empathie.
- Les compétences de l'enseignant à :
  - S'adapter aux réactions des élèves ;
  - Prendre en compte leurs besoins ;
  - Gérer d'éventuelles situations de crise ;
- La place éventuellement accordée à d'autres professionnels présents (enseignant, AESH, personnel médico-social).

### **Epreuve 2 :**

#### **Tout au long de l'épreuve, les membres de la commission orientent leur questionnement autour des 3 entrées ci-après :**

- Présentation du dossier.
- Théorisation de la pratique.
- Approfondissement durant l'entretien avec le candidat.

Ce dossier professionnel a pour objectif de démontrer, en tant qu'enseignant spécialisé, comment le candidat réfléchit et structure sa pratique à partir de questions concrètes liées à l'exercice quotidien de ce métier. Dans ce contexte, la sélection, l'agencement et la présentation des documents sont d'une importance capitale

#### **Avant l'examen, lors de la lecture du dossier, les membres de la commission portent une attention particulière aux éléments suivants :**

- Le respect du format du dossier (maximum 25 pages, annexes comprises).
- La présence d'un texte accompagnant les documents, qui témoigne d'une capacité de synthèse, rédigé dans le respect des normes orthographiques et syntaxiques.
- La nécessité que les documents présentés :
  - Témoignent d'une analyse personnelle ;
  - Soient en lien avec la pratique professionnelle du candidat.
- L'ordonnancement des éléments du corpus documentaire doit permettre de faire ressortir la cohérence de la pratique théorisée.
- Le dossier doit démontrer que le candidat s'inscrit dans une action favorisant la notion de parcours dynamique pour les élèves.

Le dossier doit être transmis par voie numérique aux services de la DEC, conformément au calendrier établi dans la note diffusée sur Partage par la DEC en octobre 2024.

Il doit être saisi en format informatique (police de caractère Arial 10).

Le dossier comprendra une page de titre, une page de garde et un sommaire ; ces trois pages ne seront pas comptées dans le total des 25 pages.

La pagination doit être effectuée en chiffres arabes, centrée en bas de page, et la numérotation commence dès l'introduction pour se terminer à la fin du dossier.

La part de rédaction du dossier par le candidat (choix des documents, justification de leur mobilisation, documents personnels, etc.) doit être supérieure ou au moins égale à celle des documents cités dont il n'est pas l'auteur.

Exemples non exhaustifs de documents à inclure :

- *Extraits de projets personnalisés et de documents de mise en œuvre du PPS. Outils d'évaluation et modalités d'évaluation.*
- *Extraits d'actions liées aux différents parcours (avenir, citoyen, PEAC, santé).*
- *Rapports de stage des élèves et visites de l'élève.*
- *Projets de RASED, pôle ressource, SEGPA, projet d'établissement et projet d'unité d'enseignement.*
- *Comptes rendus d'entretiens avec divers partenaires (en veillant à la confidentialité des informations).*
- *Documents de liaison avec les différents partenaires : parents, AESH, etc.*
- *Documents pédagogiques : projets pédagogiques, extraits de préparations, exemples de supports pédagogiques, productions d'élèves.*
- *Documents théoriques : extraits d'articles ou d'ouvrages, conférences.*
- *Documents illustrant l'évolution de la pratique professionnelle.*

**Lors de l'épreuve orale, les capacités du candidat seront évaluées sur sa capacité à :**

- Analyser les documents fournis.
- Identifier les questions ou les difficultés rencontrées dans le cadre de son action.
- Justifier les réponses apportées en fonction du contexte.
- Témoigner d'une approche critique vis-à-vis des réponses mises en œuvre.
- Proposer des perspectives évolutives de travail.

**Epreuve 3 :**

**Les membres de la commission prêtent une attention particulière aux éléments suivants :**

- La qualité du support présenté.
- La pertinence de l'action menée dans le cadre de la dynamique inclusive.
- Les documents soumis au jury doivent :
  - Mettre en avant le rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive.
  - Illustrer la bonne connaissance du candidat des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- L'action choisie et présentée par le candidat doit faire l'objet **d'une analyse structurée**, soulignant les points forts de la démarche entreprise.
- **Le témoignage concernant le rôle de personne ressource** doit refléter deux dimensions de la mission :
  - Le rôle sensibilisateur, visant à créer une vision partagée de l'éducation inclusive.

- Le rôle moteur, essentiel au développement de l'école inclusive.

Le candidat est encouragé à mettre en lumière, à travers l'action présentée, au moins l'une des mesures suivantes :

- Inciter à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées et adaptées dans les classes, dispositifs ou structures.
- Aider à identifier les besoins des élèves et leurs impacts sur les apprentissages.
- Participer à l'analyse et au traitement des situations scolaires pouvant constituer des obstacles.
- Aider à la mise en œuvre collective d'une pédagogie différenciée et adaptée à tous les élèves.
- Contribuer à l'élaboration progressive et adaptée des parcours individuels des élèves, incluant les compensations nécessaires.

Pour cette épreuve, il est fortement recommandé que le candidat apporte son ordinateur s'il souhaite présenter un support numérique ou multimédia, ainsi qu'une copie du document sur clé USB ou disque dur externe, et d'avoir le câble d'alimentation. La salle d'examen est équipée d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur (à vérifier par le candidat en amont en fonction du lieu où se déroulera l'épreuve).

**Lors de l'épreuve orale, la capacité du candidat sera évaluée sur plusieurs points :**

- Analyser la situation ayant conduit au choix de l'action menée.
- Justifier ses choix et structurer de manière cohérente sa présentation.
- Présenter une action planifiée et organisée.
- Mettre en avant les atouts de l'action entreprise.
- Choisir des exemples pertinents pour valoriser son témoignage.
- Élaborer des perspectives élargies (classe, école, circonscription, département).
- Valoriser la diversité de ses expériences antérieures.
- Structurer son propos en annonçant clairement le plan.
- Respecter la propriété intellectuelle des sources utilisées.

En ce qui concerne les modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, le candidat doit démontrer une maîtrise des concepts associés, avoir intégré les textes réglementaires en vigueur et être capable d'identifier les ressources disponibles sur le territoire.

**Les membres de la commission orientent leurs questions autour de deux axes principaux :**

- Les conditions nécessaires pour que l'action présentée favorise une vision partagée de l'éducation inclusive.
- Le suivi et l'accompagnement de l'action présentée, afin d'assurer son appropriation par les professionnels et partenaires concernés.

**Pour les entretiens liés aux différentes épreuves, il est conseillé de s'assurer qu'une salle offrant de bonnes conditions soit mise à disposition par l'établissement et que la prise en charge des élèves soit anticipée.**

## **Remarques des membres du jury :**

### **Pour les candidats les moins performants :**

Certains candidats rencontrent des difficultés à se projeter de manière efficace et réaliste dans leur fonction. L'analyse des besoins des élèves reste insuffisante, ce qui crée un écart notable par rapport aux attentes de la certification.

Plusieurs candidats n'apportent aucun élément substantiel pour éclairer leur analyse des besoins, entravant ainsi la compréhension de leur démarche.

Lors de l'épreuve 1, le jury observe parfois des lacunes dans les connaissances didactiques. Au cours de l'entretien, les candidats peinent à analyser leur pratique de manière critique et à prendre du recul. Ils ne répondent pas de façon satisfaisante aux questions posées, et leurs analyses des situations demeurent souvent superficielles et réductrices.

### **Pour les candidats les plus performants :**

Les candidats les plus performants se distinguent par une expertise approfondie et une connaissance étendue de l'école inclusive. Ils présentent et conçoivent leur action dans un cadre collaboratif, intégrant le travail en équipe et en réseau (école, établissement, territoire). Ces candidats s'engagent dans un échange dynamique avec le jury, rebondissant de manière pertinente sur les remarques formulées et faisant preuve d'un esprit d'ouverture remarquable. Les membres du jury observent un véritable cheminement réflexif chez ces candidats tout au long des épreuves, ce qui témoigne de leur capacité à intégrer les retours constructifs de manière proactive.

### **Ce qui est attendu :**

Les candidats doivent fournir une analyse détaillée des besoins des élèves, accompagnée d'une projection réaliste et efficace dans les missions de l'enseignant spécialisé.

Une appropriation rigoureuse des grilles d'analyse des besoins est essentielle.

Il est impératif qu'ils démontrent une maîtrise solide des concepts enseignés ainsi que des aspects didactiques pertinents.

Enfin, les candidats doivent réaliser une analyse critique des outils et ressources utilisés, en fournissant des éléments concrets sur les effets générés par leur action.